



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

Pouvoirs :

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_61

Objet : SUBVENTION – FOYER RURAL TENDE – LA BRIGUE

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'afin de compléter les subventions allouées lors du vote du budget primitif 2022, et suite à la demande de l'association « Foyer Rural de Tende et de la Brigue » relative à l'organisation d'un concert-baletti de clôture du Festival des passeurs d'humanité, demande non reçue au moment du vote du budget, il propose au conseil municipal d'octroyer la subvention suivante :

- Foyer Rural Tende – La Brigue : 1.000 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Octroie la subvention de fonctionnement telle que décrite ci-dessus
- les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au compte 6574
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Arrivée de Myriam PASTORELLI

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :